

DECRET N°2012-391 DU 06 ~~NOVEMBRE~~ 2012

portant titularisation et nomination de seize (16) commissaires de police stagiaires au grade de commissaire de police de 2^{ème} classe.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10avril2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-465 du 16 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- Vu** le décret n°2008-817 du 31 décembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et des actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n°2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de la Police Nationale dans leurs différents grades ;

Vu le décret n°2011-829 du 30 décembre 2011 portant nomination de seize (16) élèves commissaires de police au grade de commissaire de police stagiaire ;

Vu les rapports de fin de stage probatoire des intéressés ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 juin 2012.

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 56 alinéa 2 du décret n°97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des Corps des Personnels de la Police Nationale, les Commissaires de Police Stagiaires ci-dessous cités dont la manière de servir a été jugée satisfaisante au cours de leur stage probatoire, sont titularisés et nommés Commissaires de Police de 2^{ème} classe pour compter du **17 Février 2012**.

Il s'agit de :

1. HADONOU Kodjo
2. HONGBETE Kpossamè Prudencio
3. SINGBO Zinsou Jacques
4. OROU SANNI Gnon Thérèse
5. AGOSSA Kayossi Stéphane
6. DENAKPO Serge Amour
7. AZANLIN Rémi
8. QUENUM Seydel Marie Cécile
9. ABALONOROU Aboudou Raziz
10. BOURAÏMA TAÏROU Nouréni
11. KODO Adjouavi Thècle
12. ADAM Taohidi
13. BONI Chabi
14. SEDE Kotchikpa Hugues Hervé
15. KOUEROU Ayouba
16. CHABI Ismatou

Article 2 : L'incidence financière découlant de la présente nomination sera payée conformément aux conditions définies par les lois de finances en vigueur.

Article 3 : Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 novembre 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Jonas GBIAN

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité,
Publique et des Cultes,

Benoît Assouan Comlan DEGLA

IMPLICATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 HCJ 2 - PM/CCAGEPPPPDDS 4 MEF 4 MISPC 4 MEF 4 -
AUTRES MINISTERES 23 - SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGDDI 4 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-
IGAA 3 - UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP2-CCIB1-INTERESSES 16 JO 1.